



PIÉGEUR AGRÉÉ

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

(deux soirées, à partir de 20h30)

- Législation.
- Connaissance des différents types de pièges.
- Présentation du carnet de piégeage et son utilisation.
- Connaissance et biologie des espèces, examen des connaissances.

FORMATION PRATIQUE

(un samedi de 9h à 13h)

- Manipulation des pièges avec observation des différentes installations tout au long d'un parcours de piégeage (prévoir une tenue de terrain).



**Il faut être présent
aux trois dates pour
obtenir l'agrément.**



PUBLIC

Tout public. Il faut être âgé de 15 ans minimum pour suivre la formation, avec l'autorisation du représentant légal (document à compléter disponible sur demande auprès de la FDC). L'agrément ne sera délivré qu'à partir de 16 ans.



LIEU

Au siège de la FDC 81 à Albi.



NOMBRE DE PLACES

60 personnes par session



COÛT

Gratuit



INTERVENANTS

FDC81 et Association des piégeurs agréés du Tarn



DATE

**Réparties sur deux soirées
en salle et une journée sur le
terrain**

- Lundi 18 novembre 2024 (Législation)
- Jeudi 21 novembre 2024 (Biologie, Examen des connaissances)
- Samedi 23 novembre 2024 (Pratique)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIÉGEUR AGRÉÉ



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

.....

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour suivre la formation. Demandez le document auprès de la FDC81.

Je désire m'inscrire à la formation "Piégeur Agréé"

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9